



8 MARS : JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE POUR LES DROITS DES FEMMES

L'extrême droite avance aux Etats-Unis, en Argentine, en France et ailleurs. Face à l'« Internationale réactionnaire », construisons un 8 mars internationaliste, de lutte pour les droits des femmes et des LGBT du monde entier.

Pourquoi s'inquiéter et s'organiser pour lutter contre l'extrême droite ?

En France, certaines mairies d'extrême droite ont diminué ou supprimé des subventions destinées aux associations féministes et LGBTQIA+. De façon générale, l'extrême droite s'oppose aux politiques en faveur des droits LGBTQIA+. Au Parlement européen les députés RN ont voté contre des résolutions visant à renforcer les droits des femmes, comme l'accès à l'avortement et l'égalité salariale.

Aux États-Unis, une régression inquiétante sous l'administration Trump et au sein de plusieurs états conservateurs, a conduit à une série de mesures limitant les droits des femmes et des personnes LGBTQIA+ et tout particulièrement les trans. Plusieurs états ont adopté des lois extrêmement restrictives sur l'avortement, même en cas de viol ou d'inceste. Certains législateurs d'extrême droite ont proposé des lois limitant l'accès aux contraceptifs, y compris la pilule du lendemain. De nombreuses cliniques ont vu leur budget réduit, impactant l'accès aux soins gynécologiques.

En Argentine, le président d'extrême droite, Javier Milei, cherche à revenir sur le droit à l'avortement acquis par la lutte en 2020. Au Forum de Davos, Milei a traité les personnes LGBT de « pédophiles » et prépare des coupes budgétaires et des attaques sans précédent. Des manifestations massives pour défendre les droits des femmes et des personnes LGBTQIA+ ont éclaté dans le pays, montrant qu'il est possible de lutter contre ces politiques réactionnaires.

Le 8 mars est donc aussi un appel à la lutte et à la mobilisation ! Les droits acquis ne sont pas immuables, et il est essentiel de continuer à lutter pour les protéger et les étendre.

ACCORD ÉGALITÉ MIXITÉ ET VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES À LA SNCF

La **Fédération SUD-Rail** a toujours accordé de l'importance à l'**accord égalité pro/mixité** négocié au sein du GPU SNCF. Nous avons toujours apporté notre contribution pour faire évoluer cet accord mais aussi pour rappeler à la direction son engagement lorsqu'elle signe un accord, la signature d'un accord ne pouvant se résumer au seul affichage. Avec l'**ouverture à la concurrence**, la direction cherche à revoir à la baisse l'ensemble de nos droits, et laisser la négociation dans les mains des filiales SNCF. **SUD-Rail réclame un accord égalité mixité de haut niveau!** Cet accord restera en vigueur pour les cheminotes qui seront transférées dans les filiales.

En Juin 2024, **SUD-Rail** interpellait la direction SNCF par courrier sur le traitement des violences sexiste et sexuelles et l'instrumentalisation du **Comité Ethique**. Nous dénonçons l'hypocrisie de la direction, qui affiche un engagement public sur ce sujet mais adopte des pratiques internes répressives à l'encontre des victimes et de leurs soutiens. **SUD-Rail** critique également l'usage de cabinets privés pour enquêter de manière orientée et partielle et **demande la création de commissions éthiques indépendantes composées de salarié-e-s formé-e-s**, ainsi que la **formation de tous les référents harcèlement dans les CSE**. Les enquêtes dites « éthique » menées par la SNCF sont souvent orientées en fonction des intérêts de l'entreprise, minimisant ou ignorant les faits lorsqu'ils remettent en cause l'organisation interne.

Les femmes sont également pénalisées à la SNCF dans le cadre des accords sur la pénibilité. En 2024 si vous aviez un arrêt maladie de 15 jours consécutifs vous perdiez l'année complète de pénibilité. Depuis 2024, la règle est passée à 2 mois d'arrêts maladie consécutifs mais n'est pas à effet rétroactif. Cette règle est injuste et va d'autant plus impacter les femmes ayant été enceintes. En dehors du congé maternité et du congé pathologique, de nombreuses femmes ont du être arrêtées pendant leur grossesse. Selon une étude de la DREES, environ 60 % des femmes enceintes actives bénéficient d'un arrêt de travail avant le début officiel de leur congé maternité.



POURQUOI LE 8 MARS ?

La Journée internationale de lutte pour les droits des femmes, célébrée le 8 mars, est née de la convergence de nombreuses luttes féministes.

Origine et histoire

1908 – New York : des ouvrières de l'industrie textile manifestent pour de meilleures conditions de travail et le droit de vote.

1910 – Conférence internationale des femmes socialistes à Copenhague : Clara Zetkin propose une journée dédiée à la lutte pour les droits des femmes, inspirée par les luttes du mouvement ouvrier.

1917 – Russie: des manifestations de femmes à Petrograd (Saint-Pétersbourg) pour le pain et la paix déclenchent la révolution de février et marquent un tournant historique.

1977 – ONU : l'Organisation des Nations Unies déclare le 8 mars comme la Journée internationale des droits des femmes, après des décennies de luttes féministes.



Des années de luttes féministes en France ont permis d'arracher des droits:

1944 – Droit de vote et d'éligibilité : les femmes obtiennent le droit de voter et de se présenter aux élections.

1965 – Les femmes peuvent travailler et ouvrir un compte bancaire sans l'accord de leur mari.

1975 – Loi Veil sur l'avortement : l'avortement est légalisé, permettant aux femmes de disposer de leur corps.

1983 – Loi Roudy sur l'égalité professionnelle, qui est censée imposer l'égalité salariale entre hommes et femmes.

2012 – Loi sur le harcèlement sexuel.

Les droits que nous avons aujourd'hui sont le résultat de luttes collectives, ils doivent être défendus et étendus.

Malgré des avancées comme le droit de vote, l'accès à l'avortement et l'égalité salariale, il reste des inégalités et des discriminations qu'il faut combattre, au travail et dans la vie !

LES COMBATS DE SUD RAIL

-> Pour des distributeurs gratuits de protections hygiéniques pour toutes les cheminotes!

SUD-Rail exige que la direction installe des distributeurs gratuits de protections hygiéniques dans les guichets, les postes d'aiguillage, les antennes traction, les salles de repos, etc, afin qu'elles soient à disposition de toutes les cheminotes qui en auraient besoin.

-> Pour notre santé, imposons le congé menstruel au travail !

L'invisibilisation au travail des douleurs menstruelles et de l'endométriose conduit à la normalisation des douleurs, à nous rendre silencieuses face à la douleur et à perpétuer le tabou des règles.

SUD-Rail revendique la mise en place d'un congé menstruel, sous certificat médical unique et sans jour de carence.

-> Des salles d'allaitement pour toutes les cheminotes qui le souhaitent !

Pendant une année à compter du jour de la naissance, les mères allaitant leurs enfants bénéficient d'autorisations d'absence avec solde, dans la limite d'une heure ou de deux demi-heures par jour. Selon le code du travail, l'entreprise doit mettre à disposition un local dédié à l'allaitement avec des normes strictes en matière de santé et sécurité au travail. L'allaitement au travail est un droit et ne peut pas être refusé !

-> Mise en place d'une crèche sur le lieu de travail pour les enfants des cheminots et cheminotes !

-> Pour l'égalité salariale femme-homme !

SUD-Rail revendique une augmentation générale des salaires minimum de 400 euros net pour toutes et tous, et l'indexation des salaires sur l'inflation!

Un préavis national couvre l'ensemble des cheminot-e-s pour la journée de grève et manifestations du 8 mars. N'hésitez pas à vous rapprocher des militant-e-s SUD Rail pour connaître les différents rendez-vous près de chez vous

